

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_37
id. 1810

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE COLLÈGES
ET D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire un point sur notre politique départementale en matière de collèges et d'installations sportives.

COLLEGES

I - FONCTIONNEMENT

Tout d'abord, je vous présente un ajustement de crédits sur les lignes budgétaires suivantes :

Location mobilières

(article 6135 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2015.....	243 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....	45 000 €

Cette ligne budgétaire permet de financer les locations de bâtiments démontables qui sont installés dans les collèges ainsi que la location de matériel.

Dans le cadre des travaux de restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban, nous avons implanté quatre bâtiments modulaires en février 2015.

Toutefois, en raison de la hausse des effectifs attendue sur cet établissement, il convient d'installer deux bâtiments supplémentaires à la prochaine rentrée scolaire pour permettre un bon fonctionnement de l'établissement. Le coût de la mise en place et de la location s'élèvent à **45 000 €**.

Autres frais divers

(article 6188 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2015.....	20 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....	7 000 €

Dans le cadre de la mise en place des bâtiments modulaires au collège Olympe de Gouges à Montauban, il convient de prévoir un crédit de **7 000 €** nécessaire aux différents raccordements.

Aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes

(article 6513 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2015.....	145 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....	28 000 €

II - INVESTISSEMENT

a - Travaux annuels

Je vous invite à consulter l'annexe 1 qui recense la programmation de ces travaux annuels de 2015 dont le montant global s'élève à **1 422 500 € TTC** (sans les travaux et interventions urgentes).

b - Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement dans les collèges (PPIC) (*article 2382 - sous-fonction 221*)

A l'occasion de la présente session, je souhaite faire un point sur le **Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012** qui représente plus de 30 millions d'euros, que je vous invite à consulter à l'annexe 2 qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage et l'état d'avancement.

Dans le cadre de la restructuration du collège Jean de Prades à Castelsarrasin, des travaux complémentaires sont à prendre en compte : modification des raccordements pour une mise aux normes, remplacement des câbles d'alimentation suite au changement du transformateur, réaménagement de la vie scolaire, fourniture et pose de revêtements plastiques dans les salles de classes impactées par la dépose de revêtement amiante.

Je vous propose donc d'augmenter l'autorisation de programme 2009 de **45 000 €** sur l'article 2382 – 221 avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne (*article 2313126 - sous-fonction 221*)

Je vous rappelle, tout d'abord, que le principe de construction d'un 18ème collège sur cette commune a été voté lors de la décision modificative n° 1 de 2012. Cet établissement, prévu pour une capacité d'accueil de 600 élèves devrait représenter un investissement de 16 millions d'euros (hors installations sportives) avec une participation de la Communauté de communes « Pays de Garonne et Gascogne » de 2 500 000 €.

La société HEMIS AMO a été retenue en qualité de programmiste et missionnée pour l'assistance aux études de faisabilité de pré-programmation ainsi que l'élaboration du programme technique détaillé préalablement nécessaires à cette construction. Ce programmiste vient de nous remettre le pré-programme qui nécessitera à terme un arbitrage de l'Assemblée Départementale.

c – Equipements spécifiques

Matériel et outillage technique (*article 2157 - sous-fonction 221*)

Matériel divers

L'Equipe Mobile d'Ouvriers d'Entretien et de Surfaces -EMOES- intervient tout au long de l'année dans les collèges du Département. A cet effet, il convient d'acheter une autolaveuse dont le coût est évalué à **10 000 € TTC**.

Matériel de cuisine

Monsieur le Principal du Collège Flamens à Castelsarrasin nous a informés que le four de la demi-pension de son établissement était hors d'usage. Son remplacement est estimé à **10 000 € TTC**.

Je vous propose donc d'augmenter l'autorisation de programme 2015 de **20 000 €** avec l'inscription des crédits de paiement correspondants sur l'article 2157 - 221.

d – Autres investissements

(article 20316 – sous-fonction 221)

- Rappel des crédits inscrits en 2015.....	5 000 €
- Crédits supplémentaires demandés.....	3 000 €

III - SECTORISATION

Dans le cadre de ses compétences en matière d'Education, le Conseil Départemental définit les secteurs de recrutement des collèges publics tarn-et-garonnais, mission qui nécessite de disposer d'informations précises sur les établissements scolaires, les effectifs et la provenance des élèves sous forme de fichiers individuels anonymes.

J'ai donc sollicité Madame la Rectrice de l'Académie de Toulouse afin que le Rectorat mette à disposition de nos services les informations et statistiques nécessaires à cette compétence ainsi que la possibilité d'accéder à certaines bases de données du Ministère de l'Education Nationale comme cela est déjà le cas dans certains Départements.

Une convention pourra alors être conclue entre l'Académie de Toulouse et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour formaliser ce transfert de données.

INSTALLATIONS SPORTIVES

INVESTISSEMENT

a – Travaux annuels de grosses réparations et interventions urgentes

(article 231314 – sous-fonction 221)

Lors du vote du budget primitif de 2015, une autorisation de programme de **10 000 €** a été adoptée pour les interventions urgentes dans les gymnases des collèges.

Au vu du solde de cette ligne à ce jour et afin d'anticiper d'éventuels imprévus, il convient de prévoir un crédit supplémentaire de **10 000 €**.

Je vous propose donc d'augmenter l'autorisation de programme 2015 de **10 000 €** sur l'article 231314, sous-fonction 221 avec inscription des crédits de paiement correspondants.

b – Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases (PPIG)

(article 231314 - sous-fonction 221)

Représentant 1,4 millions d'euros, les opérations relatives au **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases 2008-2014** sont en voie d'achèvement (annexe 3).

Construction de gymnases

(article 23812 - sous-fonction 221)

Lors de la décision modificative n° 1 de 2011, l'Assemblée Départementale a approuvé **un plan pluriannuel** pour la construction d'installations sportives couvertes dans les collèges.

Vous trouverez ci-après un détail sur les opérations suivantes :

Construction d'une salle de gymnastique 30m x 20m au collège Jean Lacaze à Grisolles

Le montant prévisionnel de cette opération est estimée à **1 265 000 € TTC**. Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'architecte Pégot-Ogier vient de nous remettre l'avant-projet définitif.

L'opération est en cours pour une livraison prévisionnelle début 2016.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Manuel Azaña à Montauban

Je vous rappelle qu'à l'occasion du budget primitif de 2013, l'Assemblée Départementale a retenu le programme concernant cette construction. Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été désignée comme mandataire et le cabinet d'architecte Taillibert a été désigné.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à **2 400 000 € TTC**.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Vercingétorix à Montech

Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le **cabinet d'architecte Bourdoncle** a été désigné et les travaux ont démarré début décembre 2014, pour une livraison en décembre prochain.

Le coût de cette opération s'élève à **3 500 000 € TTC**.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan succinct des opérations menées en direction des collèges publics au titre du programme annuel de travaux d'entretien, de travaux à thèmes, du programme prévisionnel d'investissement et des installations sportives (annexes 1, 2 et 3) ;

- Procède aux ajustements suivants :

Collèges

~ Ratifie les crédits suivants :

- 45 000 € sur l'article 6135 - sous-fonction 221 (locations mobilières) ;
- 7 000 € sur l'article 6188 - sous-fonction 221 (autres frais divers) ;

~ Approuve, concernant les lignes budgétaires suivantes :

- article 20316 - sous-fonction 221 (frais d'études divers), une augmentation de l'autorisation de programme 2015 de 3 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- article 2157 - sous-fonction 221 (matériel et outillage technique), une augmentation de l'autorisation de programme 2015 de 20 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- article 2382 - sous-fonction 221 (programme prévisionnel d'investissement dans les collèges), une augmentation de l'autorisation de programme 2009 de 45 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve le principe d'une convention entre l'Académie de Toulouse et le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne pour formaliser le transfert de données relatives à la sectorisation ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à cette convention ;

Installations sportives

- Prend acte de l'avancement des opérations suivantes :

Construction d'une salle de gymnastique 30m x 20m au collège Jean Lacaze à Grisolles :

- Opération en cours pour une livraison prévue début 2016 ;

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Manuel Azaña à Montauban :

- La Sémateg a été désignée comme mandataire et le cabinet d'architecte Taillebert a été choisi pour une opération évaluée à 2 400 000 € TTC ;

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Vercingétorix à Montech :

- Livraison prévue en décembre prochain ;
- Adopte, concernant la ligne budgétaire article 231314 – sous-fonction 221 (travaux annuels de grosses réparations et interventions urgentes dans les gymnases), une augmentation de l'autorisation de programme 2015 de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC